

# Liste des délibérations du conseil municipal

## En date du jeudi 16 février 2023

4

Le 16 février 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de Ferfay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Line GAROT, Maire.

**Présents** Mme GAROT Line, Mr LHOMME Régis, Mme BOUCHE Kathy, Mr LECOQ Pierre, Mr BLONDEL Jean-Marc, Mr DUMINIL Raymond, Mr DELVART Philippe, Mr DUHAUTOIS Sylvain, Mme CUVILLIER Thérèse, Mme HOCQ Paulette, Mme GIORGI Lucette, Mr CATRYCKE Noël, Mr DEPECKER Gérard,

**Absents :**

**Absents excusés :** Mme KHADAR Caroline

**Pouvoirs :** Mme KHADAR Caroline qui donne procuration à Mme GAROT Line

A été désigné secrétaire de séance : Mme BOUCHE Kathy

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Ordre du jour :

1	Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier AFAF de Aumerval Amettes Ferfay pour 6 ans.
2	Approbation des rapports du 13 décembre 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CABBALR.
3	Vote et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 de la Commune de FERFAY
4	Affectation du résultat au BP 2023

**Point 1 :** Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier AFAF de Aumerval Amettes Ferfay pour 6 ans.

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 les 3 membres propriétaires pour siéger au sein de l'Association de Remembrement sont :  Mr Mathieu Lelong domicilié 87 Chaussée Brunehaut 62260 FERFAY

Mr David Delobelle domicilié 17 Chaussée Brunehaut  
62550 FLORINGHEM  
Mr Gilles Decobert domicilié 263 rue d'Aumerval  
62260 FERFAY

**Point 2 : Approbation des rapports du 13 décembre 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CABBALR.**

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	<p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>La CLECT, réunie le 13 décembre 2022, a évalué le montant des charges relatives aux compétences facultatives rétrocédées aux communes membres ainsi qu'au montant des charges relatives aux compétences et équipements transférés à la Communauté d'Agglomération à savoir la voirie communale du BHNS, les zones d'activité économique et l'activité équithérapie. Ses conclusions sont reprises dans les rapports 1 pour les compétences facultatives rétrocédées aux communes, rapport 2 pour la voirie communale Bus Haut Niveau de Services portés par le syndicat mixte Artois mobilités, le rapport 3 pour la zone d'activité économique, rapport 4 pour l'activité équithérapie.</p> <p>La mutualisation cesse pour le fauchage des accotements, l'éclairage public, le Point et centre informations jeunesse, le chapiteau. La commune mutualise avec la CABBALR le Relais Assistante Maternelle, et l'instruction des autorisations d'urbanismes.</p>

**Point 3 : Vote et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 de la Commune de FERFAY**

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	<p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Les documents montrent un excédent de fonctionnement pour l'année 2022 de 126 449,95 € un déficit d'investissement de 173 627,93 €</p> <p>les résultats du CA précédent montrent un excédent de 165 066,38 € en investissement</p>

		<p>et un excédent de 373 376,15 € en fonctionnement soit un excédent cumulé en fonctionnement de 499 826,10 €</p> <p>En section d'investissement les restes à réaliser sont de 72 200,00 € en Dépenses et 17 844,10 € en Recettes un solde de 54 355,90 € de solde des restes à réalisés 2022.</p> <p>Donc un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 62 917,45 .</p>
--	--	--

**Point 4 : Affectation du résultat au BP 2023**

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	<p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constatant le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 499 826,10 €</li> <li>- - D' affecter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté 436 908,65 €</li> <li>- - D' affecter au compte 001 déficit d'investissement reporté 8 561,55 €</li> <li>- - D'affecter au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 62 917,45 €</li> </ul>

La séance est levée à 19 h 30

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	

